

Extrait de la déclaration FSU :

« Contractualisation tripartite

Le SNES-FSU ne s'oppose pas à priori à des dispositifs permettant aux usagers de mieux connaître les actions des différents acteurs en faveur du service public d'éducation. Même si nous critiquons le pilotage du système éducatif sur la base de contrats d'objectifs et d'indicateurs de performance, nous partageons certains objectifs prioritaires tels que la réduction des inégalités scolaires et culturelles ou l'augmentation du niveau de qualification. Nous refusons cependant que ces contrats préfigurent une nouvelle étape de décentralisation qui toucherait les activités scolaires des établissements à travers des ingérences voire une main mise de la collectivité territoriale sur le champ éducatif et pédagogique.

Les représentants des personnels du SNES et de la FSU n'ont été associés à aucune concertation au niveau régional sur les travaux en cours. C'est en soi une raison suffisante pour avoir un a priori négatif sur d'éventuelles conventions tripartites qui viendraient à être soumises en CA. Nos inquiétudes sont multiples : Un droit de regard sur les enseignements ou les activités scolaires est-il consenti à la Région ? La liberté pédagogique des équipes est-elle préservée ? Les financements orientent-ils les projets pédagogiques ou éducatifs ? Et enfin, cette contractualisation sera-t-elle déclinée par les départements, avec des indicateurs similaires ? »

Réponse de Mme le Recteur :

« Le rectorat fait confiance à la Région Rhône Alpes et aux académies voisines qui ont déjà signé ce type de convention »